



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Moselle

Question écrite n° 1895

## Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'imperieuse necessite de voir maintenue a Metz une formation de second cycle de la faculte des lettres et sciences humaines de Metz, en l'occurrence la licence et la maitrise de lettres classiques dont l'habilitation accordee depuis 1972 est soumise cette annee a un reexamen dans le cadre d'une procedure de renouvellement de certaines habilitations de seconds cycles. Il tient a le rendre attentif au fait que la valeur et l'efficacite d'une formation ne s'apprécient pas seulement sur des criteres quantitatifs mais aussi sur la qualite. Or les etudiants de lettres classiques restent parmi les meilleurs et parmi ceux dont l'avenir professionnel pose le moins de problemes. Leur nombre a Metz varie entre douze et quinze par promotion : ce chiffre juge faible par les experts du ministere est celui de bon nombre de seconds cycles dont la justification n'est pas contestee, precisement parce qu'ils garantissent a des promotions d'etudiants numeriquement raisonnables de veritables chances d'insertion professionnelle. Il lui demande de bien vouloir preciser les intentions de son ministere sur cette habilitation.

## Texte de la réponse

Reponse. - A l'issue de la procedure de renouvellement de certaines habilitations a delivrer des diplomes nationaux de 2e cycle, l'universite de Metz a ete a nouveau autorisee a delivrer la licence et la maitrise de lettres classiques pour une duree de quatre ans a compter de la rentree universitaire 1988-1989.

## Données clés

**Auteur :** [M. Berthol Andre](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1895

**Rubrique :** Enseignement superieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 1988, page 2435